

MAIRIE
10, place du 8 Mai
63450 SAINT-SATURNIN

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 janvier 2025 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Présente
BRULÉ Didier	Présent
COSTES Denis	Présent
COURET Mickaël	Présent
FLORET Marie-Paule	Présente
FOURNIER Florence, 3 ^{ème} Adjointe	Présente
GENDRONNEAU Arlette	Pouvoir à Sébastien YEPES
JARTON-COUDOUR Élise	Présente
LAMBLOT Maryline	Absente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1 ^{er} Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Absent
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 2 ^{ème} Adjoint	Présent
Nombre de présents : 12 Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 1 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 2	

Début de la réunion : 18H30

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (12 présents sur 15 élus, 1 pouvoir, 2 absents), le Conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour :

- **Huis clos DIA :**
 - Parcelle ZS 142 4 chemin du Bec (Ud*2 S1.3)

- Parcelles ZL 280 et ZL 129 rue des Caves à CHADRAT

- **En public**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2024
- 2025-01-A-Demande de subvention AURA 2025 Bonus ruralité – Extension et aménagement de la mairie
- 2025-01-B- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

- **Informations**

- Nouveaux compteurs communicants d'eau potable (SME)
- Renouvellement du classement « Commune touristique »

Secrétaire de séance : Pierre POULY

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

Huis clos

Rajout d'une DIA

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une DIA qui a été envoyée aux élus le lundi 27/01/2025 :

- Parcelle ZR 51, 9 rue Principale (Ud*2 S1.2)

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

- Parcelle ZS 142, 4 chemin du Bec (Ud*2 S1.3)

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

- Parcelles ZL 280 et ZL, 129 rue des Caves à CHADRAT

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter ces parcelles.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
--------	------------	------	-------

0	0	13	13
---	---	----	----

Adopté à l'unanimité des votes.

- Parcelle ZR 51, 9 rue Principale (Ud*2 S1.2)

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter ces parcelles.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

En public

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

2025-01-A-Demande de subvention AURA 2025 Bonus ruralité – Extension et aménagement de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le concours financier du Département au titre du Fond d'Intervention Communal (F.I.C) 2024 et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour inscrire des travaux d'extension et d'aménagement de la mairie.

La présente opération concerne le projet de mise aux normes, de restructuration et d'extension des locaux de la mairie de Saint-Saturnin.

Il propose de solliciter le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Ruralité. Il explique que les projets retenus seront financés par la Région sans taux fixe, pouvant aller de 0% de 40% maximum avec un plafonnement de subvention minimum de 2.500€ pour 6.250 € H.T. de dépenses et un maximum de 100.000€ pour 250.000 € H.T. de dépenses.

Vu le coût du projet, le maire sollicite une dérogation pour avoir le taux maximum de 50%, soit 125.000€ de subvention pour 250.000 € H.T. de dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve :

- L'estimatif des travaux présentés,
- De mandater le maire afin de solliciter une aide financière de la Région au titre du Bonus Ruralité pour une dépense de 895 571,65 € HT représentant une subvention de 125 000 € au maximum.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	12	13

Adopté à la majorité des votes.

2024-12-B- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

Monsieur le Maire souhaite engager dans le cadre d'un groupement de commande avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) une étude de maîtrise d'œuvre sur le secteur de la rue de Champgrand à Chadrat.

Cela comprend des travaux de pluvial, d'eaux usées, de réseaux secs et de voirie. Le Syndicat projette de réhabiliter le réseau unitaire.

La répartition des dépenses est la suivante :

Participant	Etude Montant € H.T	Travaux Montant € HT	Etude + Travaux € HT	Etude + Travaux € TTC
Commune	9 990,00	185 000,00	194 990,00	233 988,00
S.M.V.V.A.	5 940,00	110 000,00	115 940,00	139 128,00
Total	15 930,00	295 000,00	310 930,00	373 116,00

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour l'opération décrite ci-dessous :

Fiche N°14 : Eaux pluviales : Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales rue de Champgrand, village de Chadrat, commune de Saint-Saturnin

Les objectifs sont de :

- Mettre en place un réseau d'eau pluviale pour récupérer les eaux des fontaines
- Reprendre les branchements pluviaux existants
- Gérer les eaux de ruissellement de la voirie
- Créer un exutoire pluvial pour l'écoulement des eaux.

Aménagement rue de Champgrand village de Chadrat : eaux pluviales				
Estimation des dépenses			Estimation des recettes	
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Désignation	Montant T.T.C.
Etude	9 990,00 €	11 988,00 €		
Travaux Réseau d'eaux pluviales	185 000,00 €	222 000,00 €	DETR 2025 (30%)	58 497,00 €
			Total subventions	58 497,00 €
			Auto financement	175 491,00 €
Total dépenses	194 990,00 €	233 988,00 €		233 988,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 pour la fiche N°14 « Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales » pour un montant total de travaux 58 497,00 € HT.

- D'approuver le plan de financement qui lui est présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

Informations :

Déploiement des compteurs d'eau communicants

Le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) d'Issoire va déployer par commune des nouveaux compteurs d'eau communicants pour faciliter la relève des consommations et à la mise en place d'un système d'antennes-concentrateurs.

Une information sera affichée en mairie et un courrier sera adressé individuellement à chacun des abonnés.

Le déploiement est prévu au 2^{ème} semestre 2026 pour la commune de Saint-Saturnin.

Renouvellement du classement « Commune touristique »

Au sein de Mond'Arverne, deux communes sont classées « Communes touristiques : Aydat et Saint-Saturnin. Pour Saint-Saturnin, ce classement sera caduc en avril 2025 c'est pourquoi nous allons demander la prorogation de ce classement pour 5 ans avec l'aide de Mond'Arverne.

Deux avantages sont liés à la dénomination de commune touristique :

- Celui pour les communes concernées de se prévaloir d'un statut spécifique les distinguant des autres communes, statut pouvant être utilisé pour asseoir des politiques publiques en faveur de ces communes confrontées à des contraintes spécifiques ;
- Celui, pour les communes dénommées « commune touristique » d'accéder au « label » d'excellence de la « station classée de tourisme » et ainsi bénéficier des avantages liés au classement (sur classement démographique, majoration de l'indemnité des élus, taxe additionnelle aux droits de mutation sous certaines conditions).

Réunion publique avec le SICTOM des Couzes pour les PAV

Nous avons sollicité le SICTOM des Couzes afin d'organiser une réunion publique concernant le remplacement des poubelles individuelles par des Points d'Apport Volontaires (P.A.V.) au plus tard fin 2026.

Cette réunion se tiendra début avril 2025 un jeudi (soit le 3 ou le 10). La date exacte sera communiquée dès qu'elle sera confirmée.

**A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal
Mercredi 19 février 2025 à 18h30 (à confirmer)
Salle des associations**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 18 heures 55.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Franck TALEB

Pierre POULY